



*RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE D'EAU POTABLE
2017*

PREAMBULE

En application de l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret n°2007-675 du 02 mai 2007, le Syndicat Intercommunal des Eaux du Brachet a établi son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Le document est relatif à l'année de fonctionnement 2017.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux (SIE) du Brachet a été constitué en septembre 1955 avec au départ deux communes Diémoz et Saint Georges d'Espéranche. La commune de Charantonay a adhéré au syndicat en 1966, celle de Bonnefamille en 1976 et enfin celle de Roche en 1993.

Le syndicat distribue l'eau potable dans ces 5 communes.

La compétence ainsi transférée par chacune de ces communes au syndicat est totale, c'est-à-dire qu'elle comprend la production et la distribution de l'eau potable.
La distribution de l'eau potable est assurée sur l'intégralité des territoires de ces communes.

SOMMAIRE

I. Caractérisation technique du service	4
1. Présentation du territoire.....	4
2. Les ressources.....	5
3. Les périmètres de protection.....	7
4. Les réservoirs.....	7
5. Le fonctionnement du réseau d'eau potable.....	8
6. Le parc compteurs.....	10
7. Analyse de la production.....	11
8. Analyse de la consommation.....	15
II. Tarification de l'eau et recettes du service	21
1. Les modalités de la tarification.....	21
2. Présentation d'une facture d'eau.....	22
3. Taux d'impayés.....	23
4. Montants des recettes.....	24
III. Indicateurs de performance	25
1. La qualité des eaux distribuées.....	25
2. Calculs d'indices de performances.....	26
3. La sécurité.....	32
IV. Financement des investissements	33
1. Montants financiers des travaux engagés.....	33
2. Les branchements au plomb.....	33
3. Encours de la dette.....	34
4. Montant des amortissements.....	35
5. Présentation des projets et des programmes.....	35
V. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	36
1. Montant des abandons de créance.....	36
2. Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération.....	36
Annexes	37

I. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

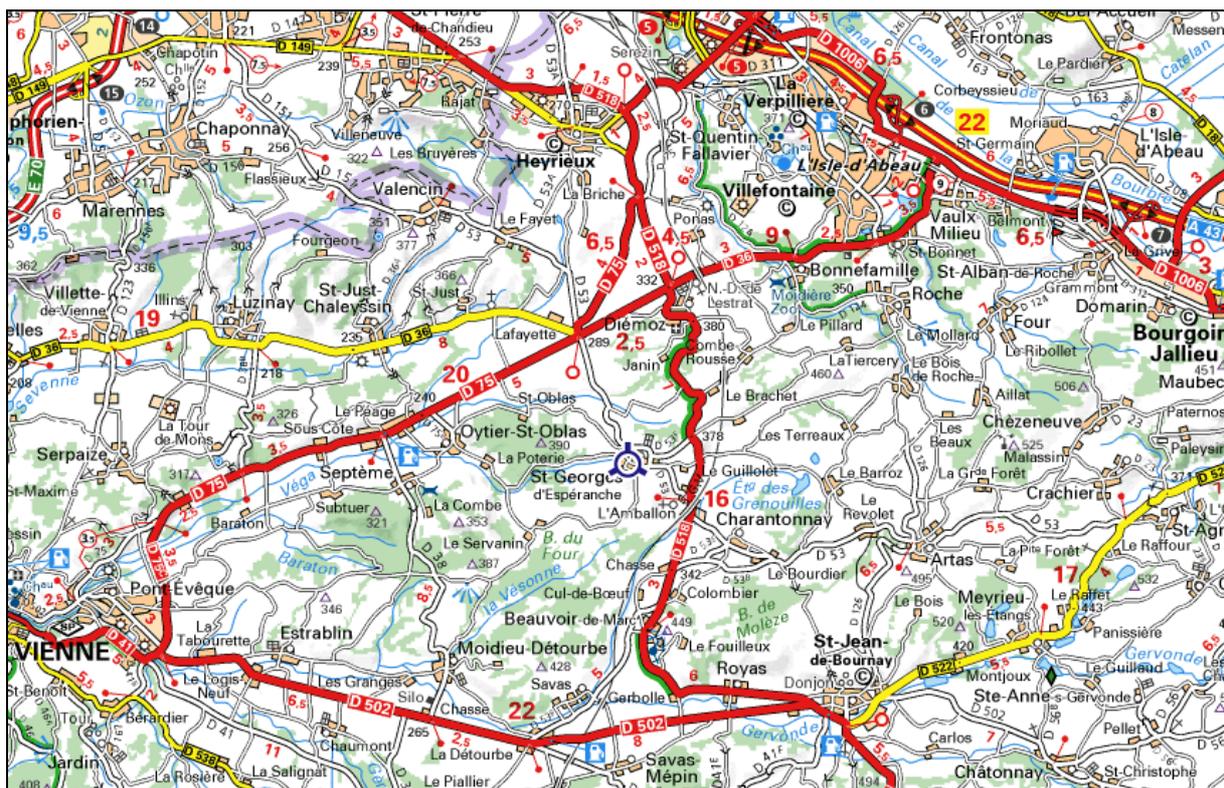
1. Présentation du territoire

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Brachet a son siège en Mairie de Diémoz. Les locaux d'exploitations se situent sur la commune de St Georges d'Espéranche.

Il distribue l'eau dans les communes de :

- ❖ Diémoz,
- ❖ Saint Georges d'Espéranche,
- ❖ Charantonnay,
- ❖ Bonnefamille et
- ❖ Roche.

Ces communes font partie de l'arrondissement de Vienne, ou de la Tour du Pin dans le nord Isère.



Situation géographique du SIE du Brachet

La commune de Diémoz se situe à environ 30 km de Lyon. Son altitude moyenne est de 355 m et s'étend sur 13,7 km². Elle compte 1 205 abonnés à l'eau potable en 2017.

La commune de St Georges d'Espéranche se situe à 32 km de Lyon. Son altitude moyenne est de 363 m et s'étend sur 24,7 km². Elle compte 1 571 abonnés à l'eau potable en 2017.

La commune de Charantonnay se situe à 36 km de Lyon. Son altitude moyenne est de 405 m et s'étend sur 11,0 km². Elle compte 826 abonnés à l'eau potable en 2017.

La commune de Bonnefamille se situe à 31 km de Lyon. Son altitude moyenne est de 359 m et s'étend sur 9,4 km². Elle compte 477 abonnés à l'eau potable en 2017.

La commune de Roche se situe à 35 km de Lyon. Son altitude moyenne est de 392 m et s'étend sur 20,1 km². Elle compte 885 abonnés à l'eau potable en 2017.

La compétence du service d'eau potable a été transférée au SIE du Brachet, de 1955 à 1993 selon les communes, en gestion directe. Le syndicat emploie aujourd'hui 6 personnes dont 1 à temps partiel. Les locaux d'exploitation sont basés sur la commune de St Georges d'Espéranche. Il n'existe pas de contrats de délégation.

2. Les ressources

Les ressources en eau potable proviennent de nappes phréatiques et de sources gravitaires.

➤ Pompage en nappe phréatique :

- ❖ le **puits du Brachet** sur la commune de Diémoz dans la vallée de Combe rousse. Il a été construit en 1950. Il s'agit d'un ouvrage béton dans la station de pompage du Brachet. Le puits a une profondeur de 9 m et il est constitué de deux pompes immergées de 2 x 50 m³/h et d'une pompe de 30 m³/h. Les installations électriques et électromécaniques ont été entièrement renouvelées en 2014. Le temps de fonctionnement moyen des pompes est d'environ 6 heures/jour
- ❖ le **forage de Cul de Bœuf** sur la commune de Beauvoir de Marc dans la plaine de cul de Bœuf. Il a été construit en 1974. Il a une profondeur de 36 m avec un tubage de 600 mm de diamètre. Il est constitué de deux pompes immergées de 2x 100 m³/h de type Pleuger. Leur temps de fonctionnement est d'environ 10 heures/jour
- ❖ le **forage Lafayette** sur la commune de Saint Georges d'Espéranche. Il a été construit en 1990. Il a une profondeur de 56 m avec un tubage inox de 800 mm de diamètre. Il est constitué de deux pompes immergées de 2 x 91 m³/h de type Pleuger. Leur temps de fonctionnement est d'environ 6 heures/jour. L'eau est stockée dans une bache de reprise de 150 m³ située dans la station de pompage de Lafayette. Deux pompes de reprise de 2 x 100 m³/h type Bergeron et Rateau permettent de refouler l'eau au réservoir de Bletenay et Mouton.
- ❖ le **forage de Chavanel**, sur la commune de Roche et d'un débit de 12 m³/h, alimente la station de Pisserotte.
- ❖ le forage de **Pisserotte** sur la commune de Roche a été réalisé en 2008. Le puits a une profondeur de 94 m avec un tubage de 200 mm de diamètre. Ce forage a été mis en service au printemps 2017. Il permet de pomper un débit de 14,4 m³/h.



Station de pompage de Lafayette / vue intérieure

➤ Sources gravitaires :

- ❖ la **source du Vignier** sur la commune d'Artas. Un premier captage datant de 1926 alimentait en direct la commune de Saint Georges d'Espéranche. Un second captage a été réalisé en 1965. Ces deux captages ont un débit total de 10 m³/h et peuvent alimenter gravitairement le réservoir du Vignier. Cette source a été mise en sommeil depuis septembre 2011.
- ❖ la **source du Grand Fond** sur la commune de Roche est constituée de deux captages dont le débit total est de l'ordre de 10 m³/h. Ils peuvent alimenter gravitairement le réservoir du Mouton. Suite à un problème de qualité cette source a été déconnectée en juin 2014.
- ❖ la **source du Turitin** (altitude environ 340 m) sur la commune de Roche a un débit total d'environ 8 m³/h. Elle alimente gravitairement le réservoir de Saint Bonnet.
- ❖ les **sources du Clou** (altitude environ 410 m) sur la commune de Charantonnay au lieu-dit Les Vignes ont un débit total d'environ 9 m³/h. Elles ont été mises en service en 1975. Le captage regroupe 5 sources dans la molasse.
Ce captage est gravitaire jusqu'à la bêche de reprise de la station de pompage du Clou. Ensuite, l'eau est pompée dans cette bêche au moyen de 2 pompes de surface de 20 m³/h type Grundfos.
Les analyses ont mis en évidence la présence d'un pesticide (dichlorobenzamide) au-dessus de la limite de qualité sur l'eau brute, afin de retrouver une concentration inférieure à la norme, un mélange était effectué dans le réservoir avec l'eau provenant de Cul de Bœuf, mais depuis début 2017 cette source a été déconnectée.

- ❖ la **source de Pré Seigle** sur la commune de Roche a un débit total d'environ 10 m³/h. Cette source est gravitaire jusqu'à la bache de reprise de la station de pompage de Pisserotte.

NB : La source du Vignier a été temporairement abandonnée, depuis septembre 2011, à la suite d'un différent avec un propriétaire. L'accès à l'ouvrage n'étant plus possible pour son entretien, la ressource a été déconnectée. Suite à un problème de qualité (pesticides), la source de Grand Fond a été déconnectée au mois de juin 2014.

La source du Clou a également été déconnectée en début 2017 suite à la présence de dichlorobenzamide.

3. Les périmètres de protection

Aucune procédure n'est terminée à ce jour. Les démarches de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) ont été prises pour le nouveau forage de Pisserotte, le captage de Lafayette, du clou et celui de Cul de Bœuf.

Il existe un rapport géologique datant de 1992 pour chacune des ressources hormis les sources de Grand Fond, Turitin et Pisserotte situées sur la commune de Roche.

Les périmètres de protection immédiats des sites exploités sont matérialisés (clos) pour certains captages :

- ❖ le puits du Brachet
- ❖ le forage de cul de Bœuf
- ❖ le forage Lafayette
- ❖ le captage des années 60 de la source de Vignier
- ❖ la source de Grand Fond
- ❖ le forage de Chavanel

La source de Pisserotte a été abandonnée et le forage d'essai de Pisserotte est en cours de mise en service. L'arrêté de DUP a été signé en mars 2016.

Les périmètres de protection du forage de Lafayette ont également été revus. L'arrêté de DUP a également été signé en mars 2016.

La source du Vignier a été abandonnée en septembre 2011, l'accès au captage n'étant plus possible pour son entretien.

4. Les réservoirs

Le réseau de distribution d'eau potable comporte au total 12 réservoirs, présentés ci-dessous, d'une capacité variant pour chacun d'entre eux de 100 à 700 m³, représentant un volume total de 3 650 m³.

Ces réservoirs permettent d'assurer une régulation de l'approvisionnement en apportant une sécurité, en cas d'incident grave, sur les conduites ou les stations de pompage. Ils autorisent également la régulation des pompages en fonction des périodes tarifaires d'EDF.

Les réservoirs gérés par le SIE du Brachet sont :

- ❖ le réservoir de **Mouton** à Bonnefamille d'une capacité de 100 m³
- ❖ le réservoir de **Ponas** à Bonnefamille d'une capacité de 100 m³
- ❖ le réservoir de **Mariage** à Charantonay d'une capacité de 250 m³
- ❖ le réservoir de **Vignier** à Charantonay d'une capacité de 250 m³
- ❖ le réservoir du **Vieux Blétenay** à Diémoz d'une capacité de 400 m³

- ❖ le réservoir du **Nouveau Blétenay** à Diémoz d'une capacité de 700 m³
- ❖ le réservoir de **Fromenteau vieux** à Saint Georges d'Espéranche d'une capacité de 600 m³
- ❖ le réservoir de **Fromenteau nouveau** à Saint Georges d'Espéranche d'une capacité de 700 m³
- ❖ le réservoir de **Pisserotte** à Roche d'une capacité de 150 m³
- ❖ le réservoir de **Montchatain** à Roche d'une capacité de 200 m³
- ❖ le réservoir de **Mouton gras** à Roche d'une capacité de 100 m³
- ❖ le réservoir de **Saint Bonnet** à Roche d'une capacité de 100 m³

Il est procédé chaque année au nettoyage et à la désinfection de tous les ouvrages.



Réservoirs de Montchatain et de Bletenay

5. Le fonctionnement du réseau d'eau potable

Les ressources en eau sur l'ensemble du syndicat des eaux du Brachet sont très diversifiées et les ouvrages de stockages sont nombreux.

Les ressources en eau sont de deux types : soit des sources gravitaires captées soit un pompage en nappe phréatique.

La commune de Bonbefamille est alimentée en eau potable par l'intermédiaire des réservoirs de Bletenay, Ponas et Mouton.

La commune de Diémoz est desservie en eau potable par l'intermédiaire des réservoirs de Bletenay alimentés par les stations de Lafayette et du Brachet.

La commune de Saint Georges d'Espéranche est alimentée par l'intermédiaire des réservoirs de Fromenteau nouveau et vieux.

La commune de Charantonay est desservie en eau potable au moyen des réservoirs de Mariage, Vignier et Fromenteau.

Pour terminer, la commune de Roche est alimentée au moyen des réservoirs de Montchatain, Saint Bonnet, Moutongras ainsi que la station de reprise de la Pisserotte.

Le réservoir de **Vignier** est alimenté par la **station de pompage de cul de bœuf**, depuis que la source du Vignier a été déconnectée.

Les réservoirs de **Fromenteau vieux et nouveau** sont alimentés par la **station de pompage du cul de bœuf et en secours par la station du Brachet**.

Le réservoir du **Mariage** est alimenté par la **station de pompage du Clou**, qui est elle-même alimentée par l'eau provenant de **Cul de Bœuf**.

Le réservoir du **Moutongras** est alimenté par le réservoir de **Montchatain**.

Le réservoir de **Montchatain** est alimenté par la **station de reprise du Brachet** et celle de **La Pisserotte**.

Le réservoir de **Saint Bonnet** est alimenté par le **captage de Turitin**.

Les réservoirs de **Bletenay** sont alimentés par la **station de pompage de Lafayette et du Brachet**.

Le réservoir du **Mouton** est alimenté par la **station de pompage de Lafayette** depuis que le captage de Grand Fond a été déconnecté.

Enfin, le réservoir de **Ponas** est alimenté par le **réservoir de Bletenay**.

En secours, le réservoir du **Mariage** peut alimenter ou être alimenté par le réservoir de **Montchatain** par une manœuvre de vanne.

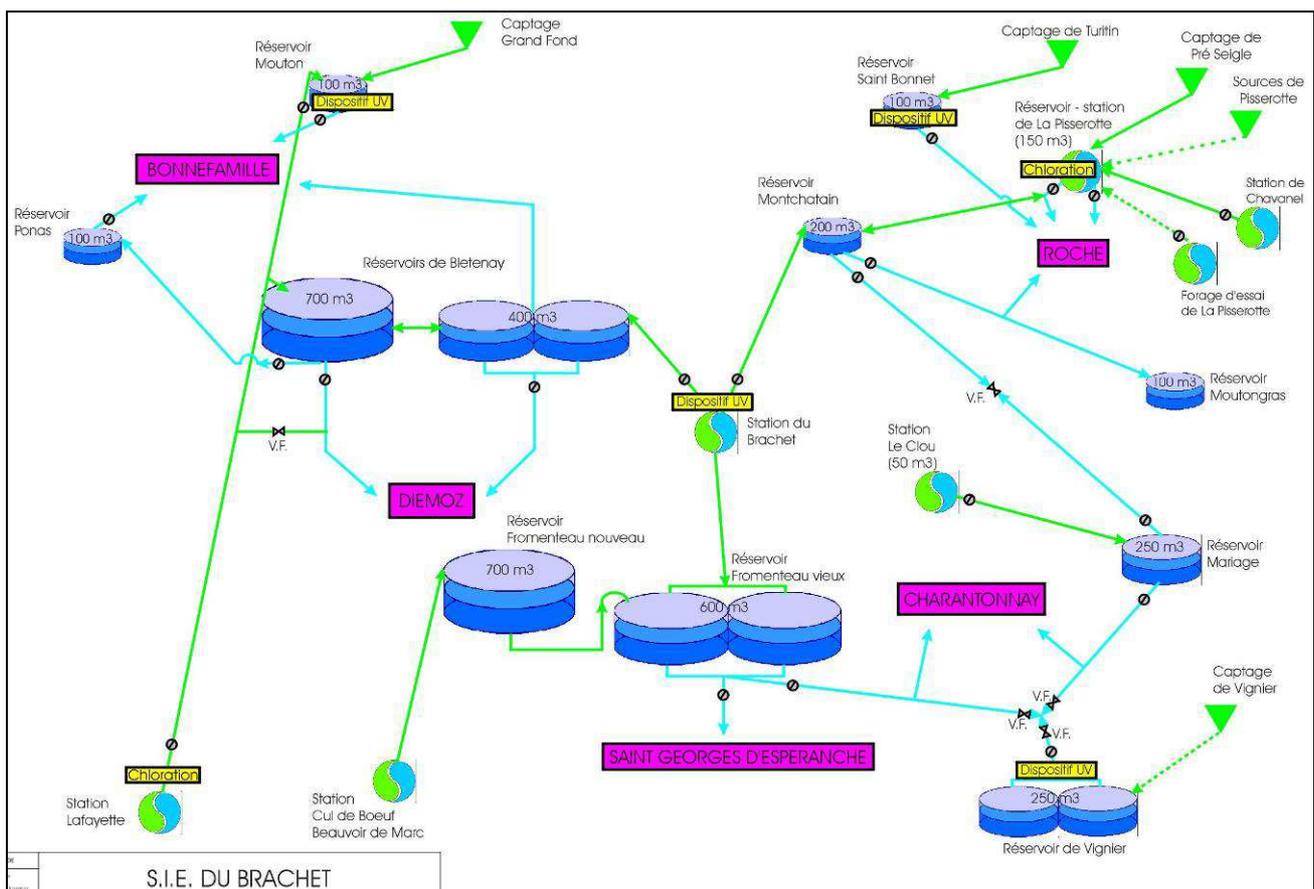


Schéma de fonctionnement du réseau du SIE du Brachet

Le réseau de distribution d'eau potable est constitué de 198 km de conduites.

L'ensemble de ces réseaux est constitué de **60 %** de canalisations en **fonte** de **diamètres** variant **entre 40 et 250 mm**. Sa **longueur totale** est d'**environ 248 km**, si l'on ajoute les 5 085 branchements qui y sont rattachés, d'une longueur moyenne de 10 ml chacun.

6. Le parc compteurs

Chaque immeuble, maison particulière, fontaine, bassin, WC public concession communale sont raccordés au réseau par un branchement. Chaque branchement est équipé d'un compteur.

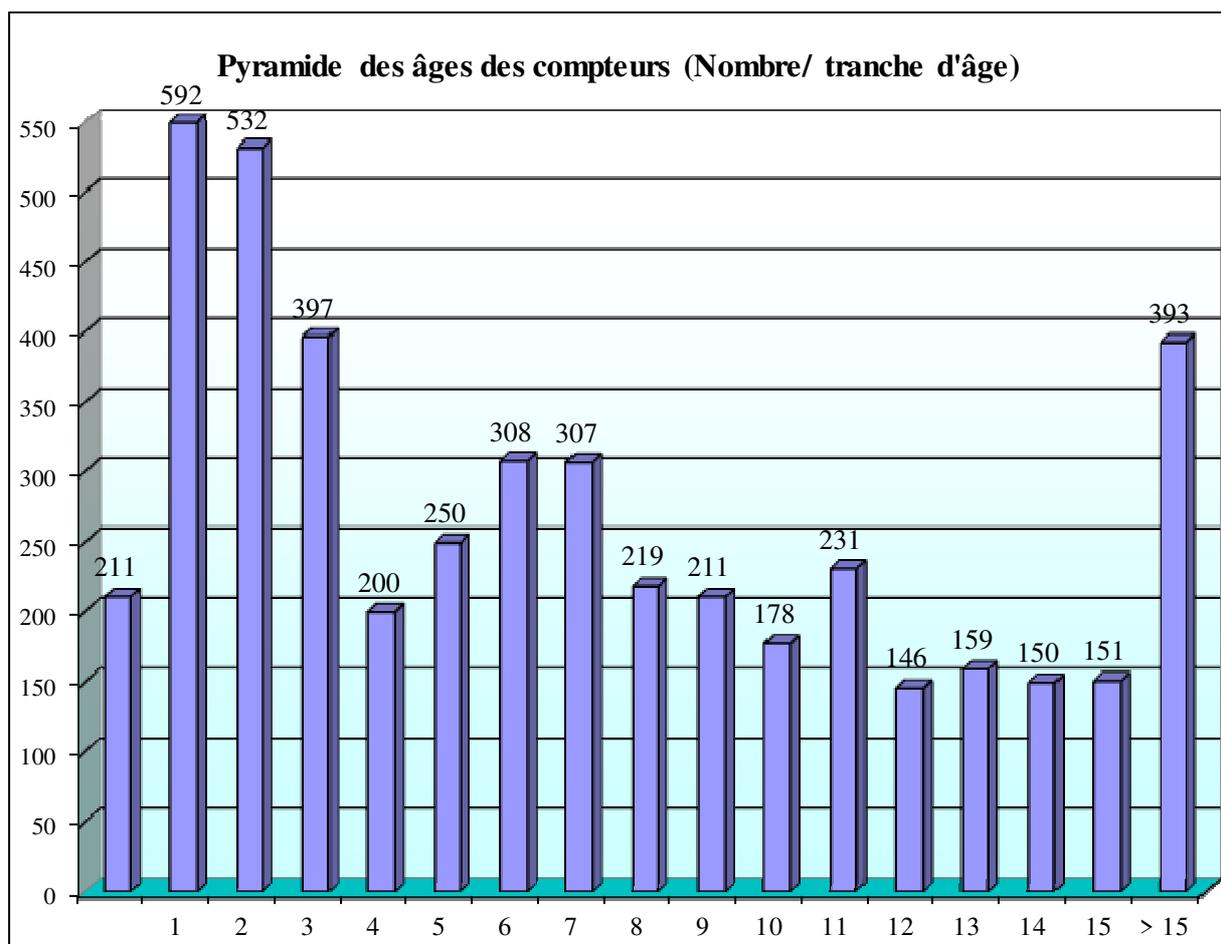
Tous les ouvrages de production et de distribution sont par ailleurs équipés d'un dispositif de comptage (compteur général), dans le but de permettre les contrôles qui s'imposent pour améliorer le rendement des réseaux.

En 2017, les compteurs remplacés sont au nombre de :

- 63 à St Georges d'Espéranche
- 36 à Charantonnay
- 64 à Diemoz
- 41 à Roche et
- 7 à Bonnefamille,

Soit 211 compteurs changés.

Age	Année de Fabrication	Diamètre						
2017	Année	15 mm	25	30 mm	40 mm	50 mm	> 50 mm	Total
1	2017	205	2	1	1	1	1	211
2	2016	588	2	1	1			592
3	2015	530		1	1			532
4	2014	396	1					397
5	2013	199					1	200
6	2012	246	1		3			250
7	2011	308						308
8	2010	306					1	307
9	2009	216	1		1		1	219
10	2008	206	2				3	211
11	2007	177	1					178
12	2006	229	1	1				231
13	2005	145					1	146
14	2004	156	2	1				159
15	2003	148	1		1			150
> 15	2002	148	2				1	151
inconnu	< 2002	389	1	1	2			393
	inconnu	450						450
	Total	5 042	17	6	10	1	9	5 085

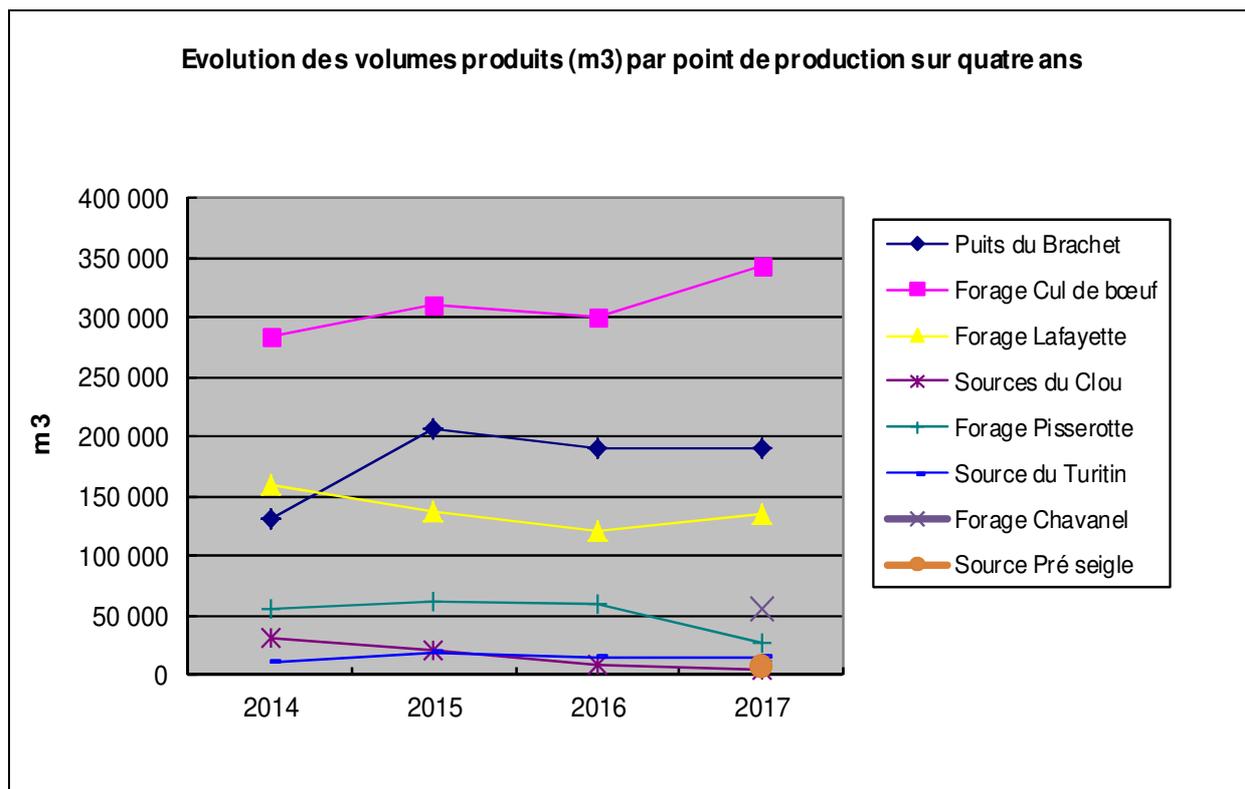


Ce graphique n'inclus pas les compteurs dont l'année de fabrication n'est pas clairement établie.

7. Analyse de la production

Les volumes produits pour l'année 2017 sont les suivants :

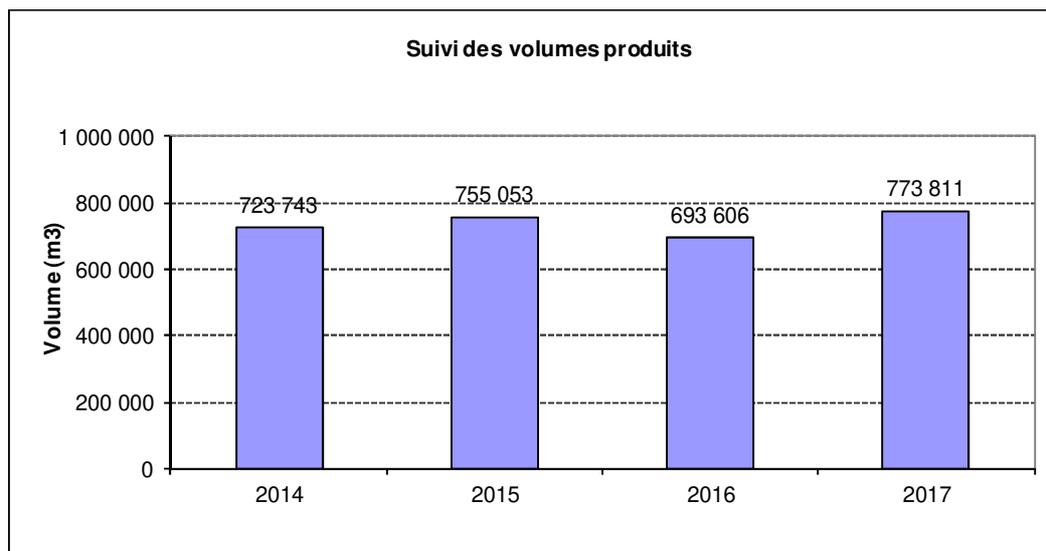
Volumes produits m ³	2014	2015	2016	2017	Evolution 2016 / 2017
Puits du Brachet	130 246	206 640	189 829	188 981	0%
Forage Cul de bœuf	282 809	309 506	299 707	342 532	14%
Forage Lafayette	159 204	137 894	120 976	134 450	11%
Sources du Clou	30 239	20 140	7 514	4 949	-34%
Forage Pisserotte	55 601	62 252	60 380	27 049	
Forage Chavanel				54 736	
Source Pré seigle				5 569	
Source du Turitin	10 888	18 621	15 200	15 545	2%
Source Grand Fond	2 625	0	0	0	
Source du Vignié	0	0	0	0	
TOTAL :	723 743	755 053	693 606	773 811	12%



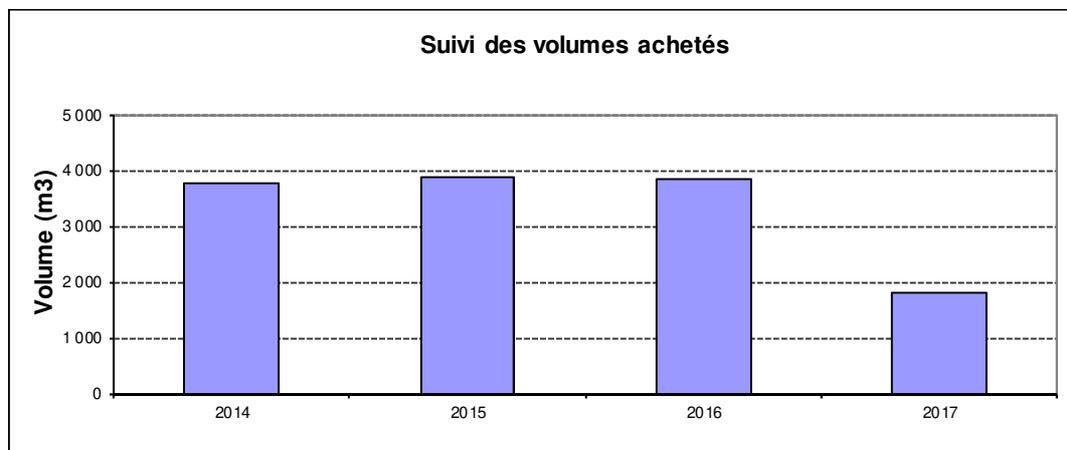
Le volume d'eau global annuel produit par l'ensemble des ressources alimentant le syndicat du Brachet est de **778 507 m³ en 2017**.

L'évolution par rapport à l'année précédente est de + 12%. On notera de plus que le nombre d'abonnés à l'eau potable a lui augmenté de +2% (voir chapitre suivant).

Cette hausse de production est due aux conditions climatiques de cet été.



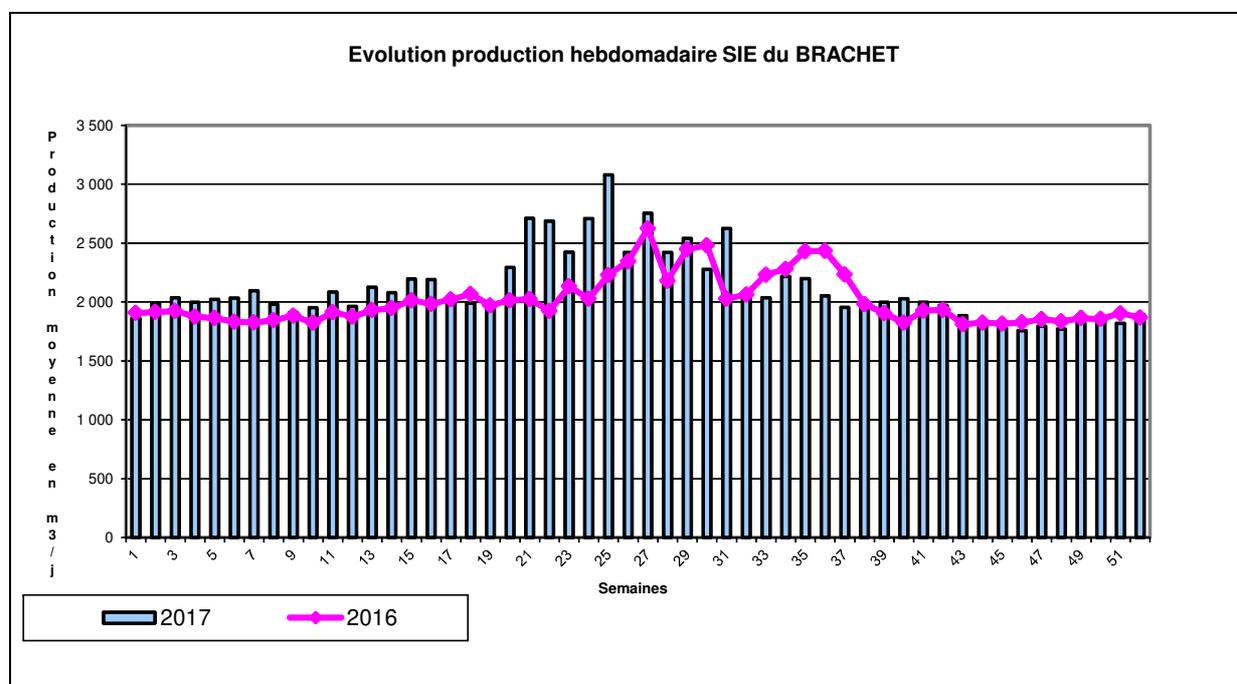
Le SIE du Brachet a acheté, en 2017, 1 815 m³ d'eau potable à SEMIDAO, basé à Villefontaine. Cette eau sert à alimenter un lotissement de la commune de Roche.



L'évolution des volumes achetés est en baisse par rapport à l'année dernière.

Suivi des volumes mis en distribution

Le graphique suivant présente l'évolution au cours de l'année des volumes introduits dans le réseau provenant de la production et/ou d'un achat d'eau en gros :



Suivi des consommations d'énergie par ouvrages

Consommation électrique (kWh/an)	2016	2017	Evolution
Station du Brachet	106 323	107 787	1%
Station de Lafayette	116 360	131 611	13%
Station de Cul de Bœuf	171 035	220 545	29%
Station du Clou	8 950	14 622	63%
Station de La Pisserotte	30 944	46 863	51%
Station de Chavanel	5 621	4 195	-25%
Surpresseur de Fromenteau	137	261	91%
Réservoir du Bletenay	5 529	8 338	51%
Réservoir du Vignié	3 027	3 027	0%
Réservoir du Mouton	388	1 271	228%
Réservoir de Fromenteau Nouveau	0	0	
Réservoir St Bonnet	3 502	3 029	-14%
TOTAL	451 816	541 549	20%

Consommations électriques annuelles (kWh)	2016	2017	Evolution
Stations de production	439 233	525 623	20%
Réservoirs / surpresseurs	12 583	15 926	27%
TOTAL	451 816	541 549	20%

La baisse de la consommation électrique pour la station de Chavanel est effective suite à la mise en service du forage de la Pisserotte.

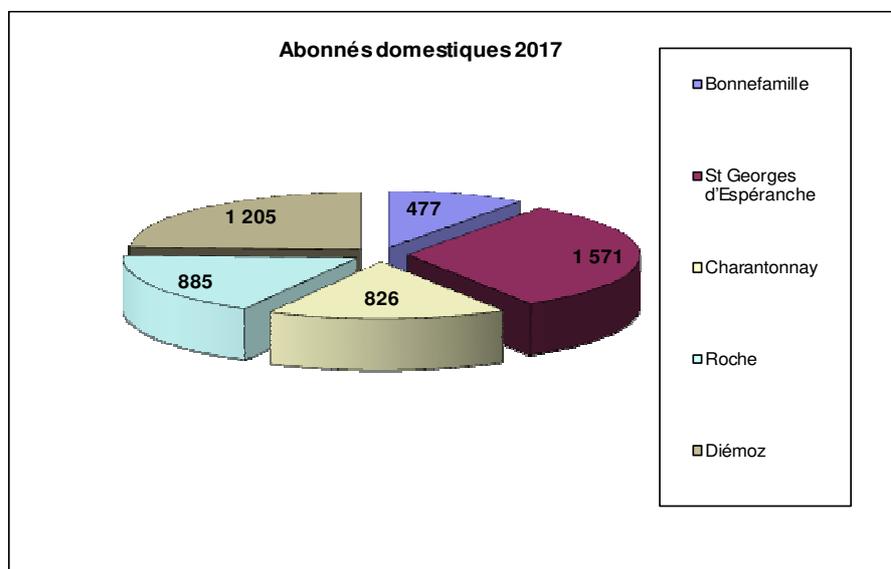
8. Analyse de la consommation

Le nombre d'habitants desservis est de 11 050 (données 2013). Sur les 5 communes desservies par le SIE du Brachet, il n'existe que très peu de résidences secondaires.

On dénombre en totalité, 4964 abonnements à l'eau potable au 31/12/2017.

Les consommations peuvent se résumer ainsi :

2017	Habitants (2014)	Abonnés domestiques	Abonnés industriels	Conso domestique (m ³)	Conso industrielle (m ³)	Conso totale m ³
Bonnefamille	1 100	477	0	51 251	0	51 251
St Georges d'Espéranche	3 389	1 571	0	216 581	0	216 581
Charantonnay	1 898	826	0	88 263	0	88 263
Roche	1 966	885	0	95 457	0	95 457
Diémoz	2 697	1 205	0	139 639	0	139 639
TOTAL	11 050	4 964	0	591 191	0	591 191



Le nombre d'abonnés domestiques est de 4 964 en 2017 soit 2% de plus qu'en 2016. On enregistre :

- ❖ 31,6 % des abonnés du syndicat à Saint Georges d'Espéranche,
- ❖ 24,3 % à Diémoz,
- ❖ 17,8 % à Roche,
- ❖ 16,6 % à Charantonnay,
- ❖ 9,6 % à Bonnefamille.

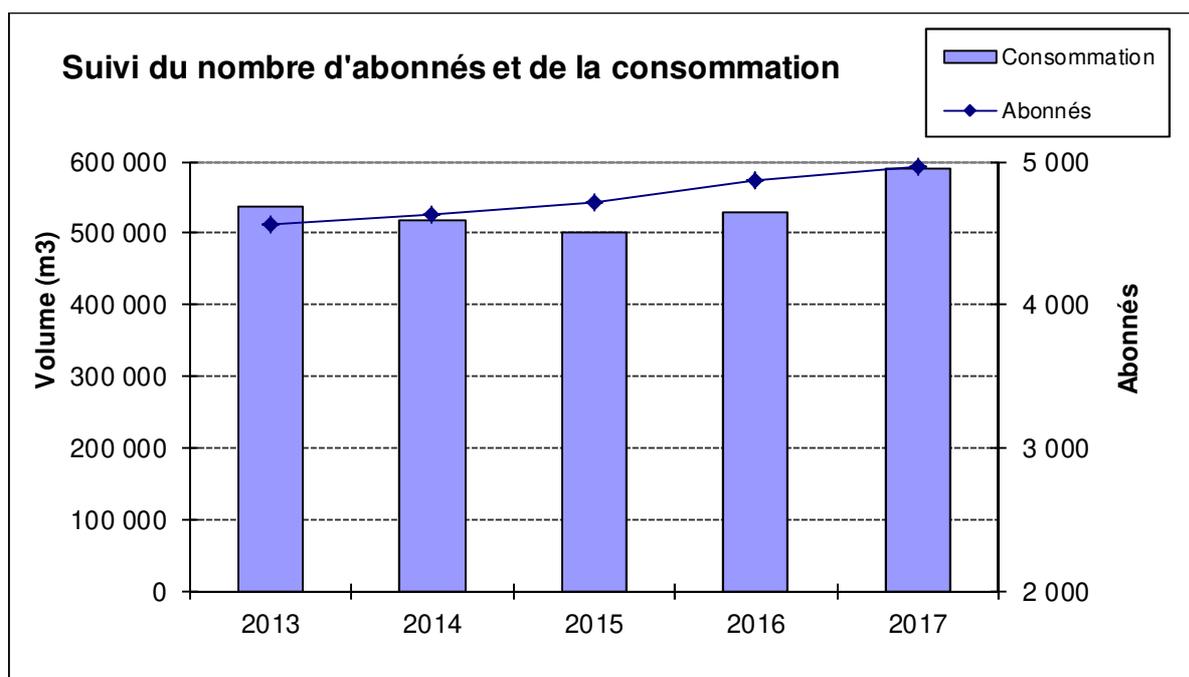
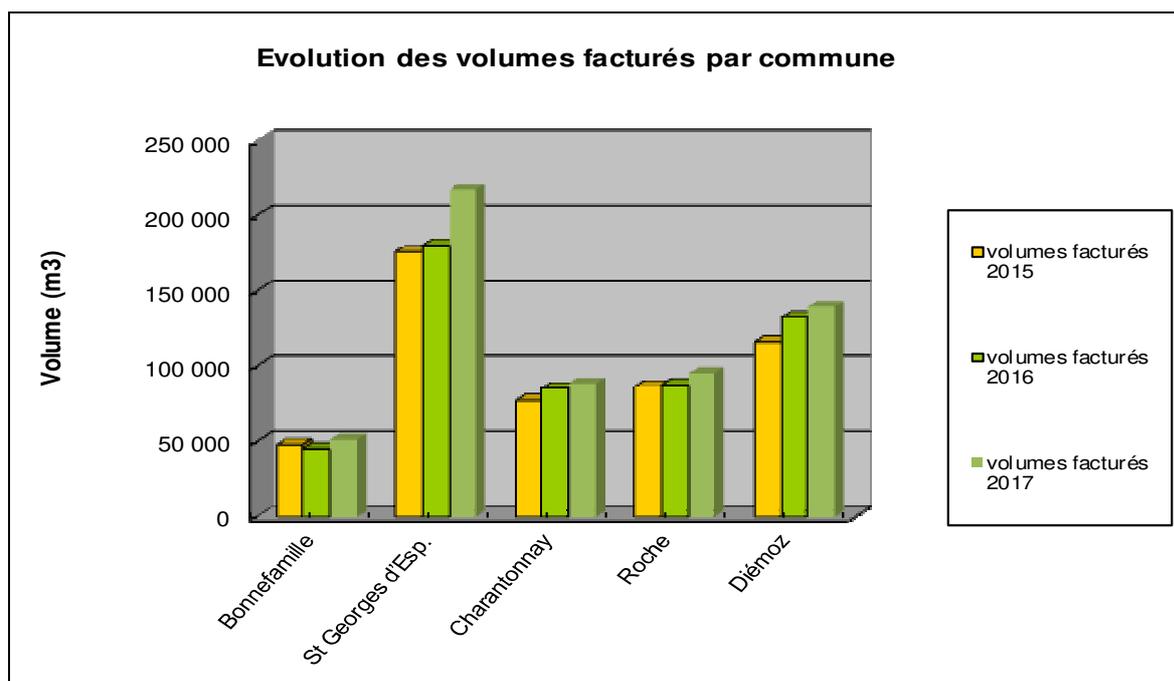
Abonnés totaux	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2016 / 2017
Bonnefamille	450	454	462	470	477	1,5%
St Georges d'Espéranche	1 455	1 496	1 512	1 543	1 571	1,8%
Charantonnay	773	786	805	822	826	0,5%
Roche	778	787	802	860	885	2,9%
Diémoz	1 104	1 106	1 133	1 173	1 205	2,7%
TOTAL	4 560	4 629	4 714	4 868	4 964	2,0%

Consommation (m ³)	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2016 / 2017
Bonnefamille	47 146	45 945	47 984	45 374	51 251	13,0%
St Georges d'Espéranche	185 461	173 453	175 831	180 252	216 581	20,2%
Charantonnay	96 698	86 774	76 978	84 837	88 263	4,0%
Roche	81 141	84 835	86 051	87 453	95 457	9,2%
Diémoz	125 641	127 771	115 645	132 385	139 639	5,5%
TOTAL	536 087	518 778	502 489	530 301	591 191	11,5%

La consommation totale est de 591 191 m³ pour l'année 2017, soit 11,5 % de plus qu'en 2016.

Une partie de cette hausse est liée aux conditions climatiques de cet été (sécheresse et chaleur sur une longue période).

La hausse de 20.2% sur la commune de St Georges d'Espéranche s'explique en partie par le décalage d'environ 1 mois de la relève annuelle des compteurs.



Un abonné a consommé en moyenne, sur l'année 2017, 119 m³. Un habitant a consommé 53 m³, soit 145 litres d'eau par jour. La moyenne donnée par l'Agence de l'Eau est de 150 L/jour.



Les gros consommateurs

On considère comme gros consommateur, un abonné qui consomme plus de 1 000 m³/an. Les gros consommateurs répertoriés dans les tableaux ci-dessous ont été recensés à partir du rôle des eaux de 2017.

BONNEFAMILLE : Gros consommateurs	Consommation 2017 (en m³)
TOTAL	

ST GEORGES D'ESPERANCHE : Gros consommateurs	Consommation 2017 (en m³)
STE Charles LAUZIER Fonderie	3 225
Commune de St Georges d'Espérance (arrosage)	1 376
Commune de St Georges d'Espérance (arrosage)	2 411
Commune de St Georges d'Espérance (arrosage)	2 624
Commune de St Georges d'Espérance (arrosage)	5 771
Commune de St Georges d'Espérance (arrosage)	1 385
Commune de St Georges d'Espérance (arrosage)	1 972
EARL de Lantey	2 678
Ecuries de St Georges	1 104
GAEC Aux Pis du By Eleveur/producteur de lait	8 272
GAEC les TERREAUX Eleveur/producteur de lait	6 287
Maison retraite « Les Pervenches »	3 143
SDH OPAC La Portarie	1 963
SCI St Georges – ZI Lafayette	2 541
SCI du Barret	2 297
TOTAL	44 841

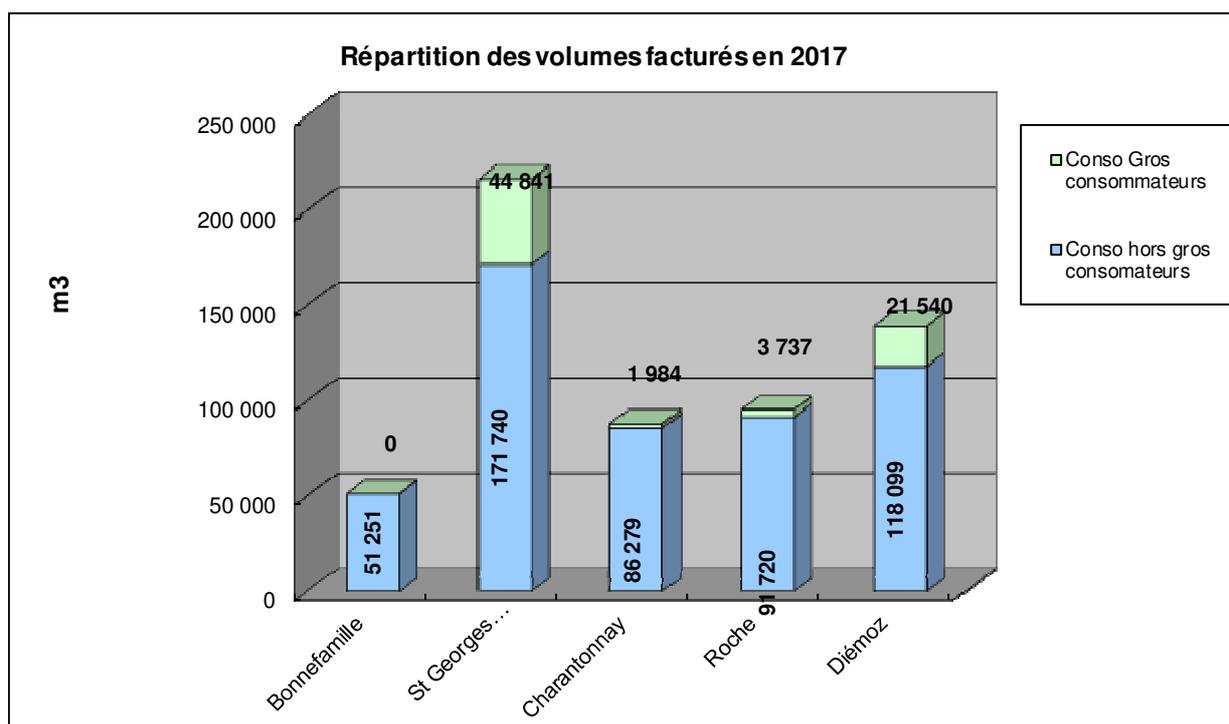
CHARANTONNAY : Gros consommateurs	Consommation 2017 (en m³)
Commune de Charantonnay	1 984
TOTAL	1 984

ROCHE : Gros consommateurs	Consommation 2017 (en m³)
Commune de Roche (arrosage stade)	3 737
TOTAL	3 737

DIEMOZ : Gros consommateurs	Consommation 2017 (en m³)
Commune de Diémoz (arrosage stade et salle des fêtes)	7 313
SCI Les Jardins de Medicis – Maison de retraite	6 877
Meilland Richardier - Rosieriste	6 193
Poney Club Les Bruyères	1 157
TOTAL	21 540

Volume total consommé par les gros consommateurs : **72 102 m³**

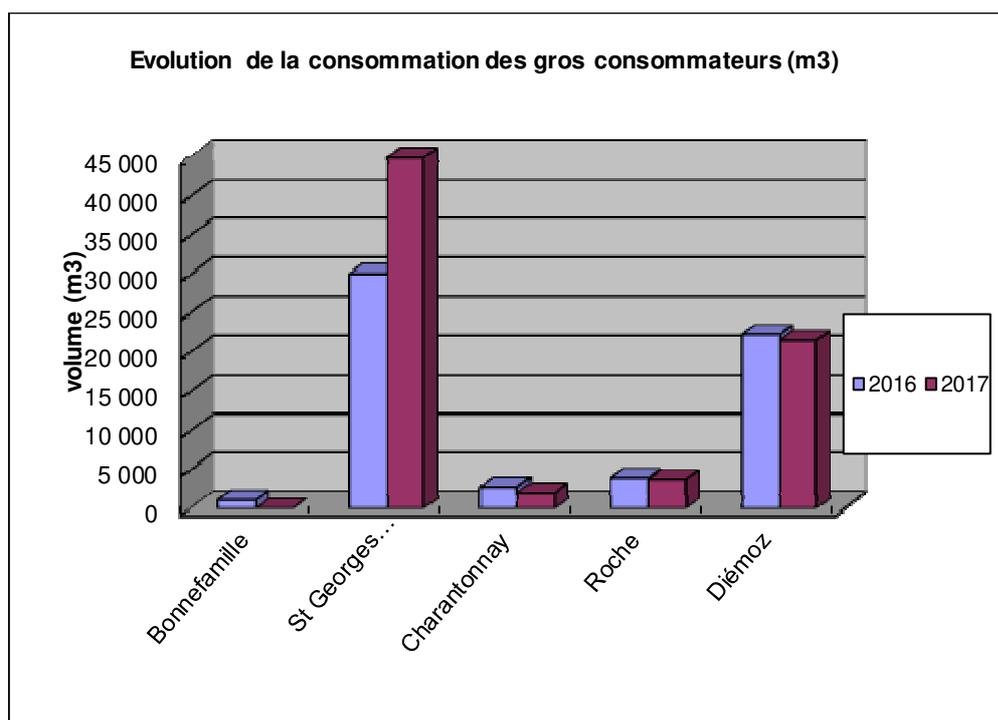
Commune	Volume total facturé en 2017 (m ³)	Volume facturé gros consommateurs en 2017 (m ³)	% vol gros consom. par rapport au vol. fact. 2017
Bonnefamille	51 251	0	0%
St Georges d'Espéranche	216 581	44 841	21%
Charantonmay	88 263	1 984	2%
Roche	95 457	3 737	4%
Diémoz	139 639	21 540	15%
TOTAL	591 191	72 102	12%



En 2017, la consommation des gros consommateurs représente 21 % du volume total d'eau facturé pour la commune de Saint Georges d'Espéranche (collectivité où on dénombre le plus d'abonnés).

En 2017, le SIE du Brachet n'a fait aucune vente d'eau potable à d'autres sociétés ou syndicats des eaux.

Conso Gros consommateurs	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2016 / 2017
Bonnefamille	1 454	1 670	1 739	1 070	0	-100,0%
St Georges d'Espéranche	43 685	27 641	34 266	30 070	44 841	49,1%
Charantonnay	17 173	3 442	0	2 754	1 984	-28,0%
Roche	4 208	5 661	4 401	3 913	3 737	-4,5%
Diémoz	19 337	21 993	16 677	22 284	21 540	-3,3%
TOTAL	85 857	60 407	57 083	60 091	72 102	20,0%



Le volume facturé aux gros consommateurs a augmenté de 20% par rapport à l'année dernière.

II. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

1. Les modalités de la tarification

La tarification appliquée est binôme pour l'ensemble des abonnés du syndicat, quel que soit leur type (domestiques, industriels, exploitants agricoles ...).

Les concessions communales ainsi que toutes les fontaines, bassins... sont équipés d'un compteur.

L'ensemble du parc compteur est relevé annuellement.

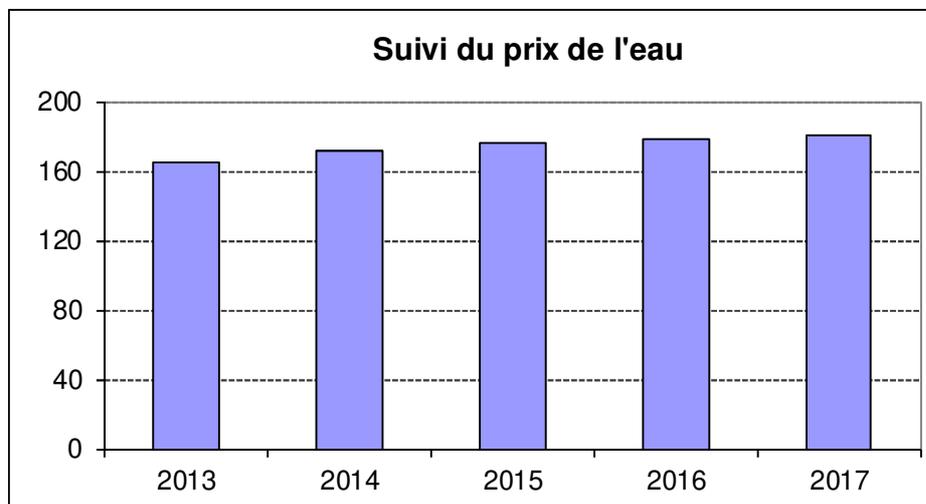
La tarification de la redevance d'eau se décompose en une prime fixe annuelle et un tarif basé sur le volume d'eau consommé. Les concessions communales ne paient que 25% du prix du m³ d'un abonné.

La prime fixe sert à couvrir la gestion quotidienne du réseau d'eau potable pour assurer son bon fonctionnement et répondre à la consommation des abonnés. Le montant de la prime fixe est unique. Il ne varie pas en fonction du diamètre du compteur par lequel l'utilisateur est alimenté. Il est donc calculé indépendamment du volume prélevé pour financer les charges fixes du service. Pour les immeubles ou groupe d'habitations, les factures globales sont envoyées au responsable de l'immeuble (société d'HLM, régisseur, syndic, propriétaire...), à charge pour lui d'en recouvrer l'équivalent auprès des usagers.

La redevance proportionnelle au cubage prélevé est fixée par les charges : salaires, facturation, sous-traitance, location de matériel et de véhicules, remboursements d'emprunt, les achats.

Les tarifs en vigueur pour l'année 2017 ont été fixés par délibération du Conseil Syndical en date du 17 mars 2016.

Prix de l'eau HT	2013	2014	2015	2016	2017
Prime fixe (€/an)	46	47,5	50	50	51
Tarif à la consommation (€/m ³)	1,02	1,04	1,05	1,07	1,08
TOTAL pour 120 m³	164,8	172,3	176	178,4	180,6



2. Présentation d'une facture d'eau

Les éléments de tarification

Pour l'année 2017, la tarification binôme était la suivante :

- ❖ **redevance d'eau :**
- **prime fixe annuelle :** 51,00 € HT
- **prix du mètre cube fixe et unique :** 1.08 € HT/m³
- **prix du mètre cube pour les concessions communales** 0,27 € HT/m³
(25% de 1,08 €)

Le produit total de la redevance est entièrement destiné au syndicat afin de réaliser des équipements pour produire l'eau potable et la distribuer. Il permet d'assurer la protection et l'entretien de la ressource.

- ❖ **redevance pollution de l'Agence de l'Eau :** 0,29 € HT/m³

La redevance pollution, perçue auprès de tous les usagers de l'eau pour le compte de l'Agence de l'Eau, a été instaurée afin de financer des travaux de lutte contre la pollution. Il est pratiqué un taux unique moyen à l'ensemble des abonnés du syndicat y compris les concessions communales.

Son taux est fixé, chaque année, par le conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Rhone Méditerranée Corse, après avis conforme du comité de bassin dans la limite du plafond défini par la loi de 0.50 € par m³.

Elle est plafonnée à 6 000 m³ par an, sur toutes les consommations d'eau à usages industriels, conformément au décret n°76-1294 du 31 décembre 1976.

- ❖ **redevance de prélèvement de l'Agence de l'Eau :** 0,080 € HT/m³

La redevance de prélèvement à la ressource est perçue par l'Agence de l'Eau auprès de tous ceux qui effectuent des prélèvements dans la ressource en eau.

En contre partie, l'Agence de l'Eau apporte des aides financières afin que tous les usagers bénéficient d'une ressource en eau de bonne qualité et en quantité suffisante.

Les trois composantes de base de la redevance sont :

- le captage : le captage consiste à prélever de l'eau en nappe, cours d'eau, source.... La redevance correspondante est le produit du volume annuel capté par un taux variable suivant le milieu et la zone de prélèvement
- la consommation : elle traduit le volume d'eau consommé. La redevance est égale au produit du volume consommé par un taux fonction de la zone dans laquelle l'eau est captée
- la restitution : ce terme prend en compte les volumes d'eau restitués à la ressource. Il vient en déduction des deux autres termes. Il est égal au produit du volume d'eau restitué (différence entre le volume capté et celui consommé) par un taux fonction du milieu de restitution, pondéré par un coefficient d'usage.

- ❖ **TVA :** elle est applicable à l'ensemble de ces redevances au taux de 5,5%

Une facture type est mise en annexe.

L'évolution des tarifs:

Les factures d'un abonné dont la consommation de référence est de 120 m³ par an selon l'INSEE, s'établissent respectivement en 2016 et 2017 comme suit :

Redevances et taxes	Exercice 2016	Exercice 2017	Evolution
Prime fixe annuelle	50,00 €	51,00 €	2,0 %
Prix au mètre cube prélevé	1,07 €	1,08 €	0,9 %
Redevance pollution	0,29 €	0,29 €	0,0 %
Redevance prélèvement	0,080 €	0,080 €	0,0 %
TVA	5,5 %	5,5 %	0,0 %
Total facture type 120 m3 TTC	235.05 €	237.37 €	0.99 %

Le prix moyen du mètre cube d'eau pour une facture de 120 m3 a augmenté de 0,99% en fonction de l'augmentation des investissements, des travaux prévus, et du coût de la vie.

La redevance pollution et la redevance de prélèvement sont fixées par l'Agence de l'Eau.

3. Taux d'impayés

Le taux d'impayés est calculé en fonction du montant des factures N-1 restant impayé au 31 décembre de l'année N.

Les montants retenus incluent les redevances Agence de l'Eau, Assainissement, et la TVA.

Le tableau suivant indique l'évolution de ce taux.

Impayés Exercice précédent	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de factures émises au 31/12 (n-1)	9 385	9 484	9 561	9 703	9 895
Nombre de factures non soldées au 31/12 (n)		203	251	146	121
Montant facturé (n-1)	1 174 880	1 263 450	1 266 001	1 265 764	1 353 109
Montant impayé au 31/12 (n)		33 282	34 529	20 981	16 048
Taux d'impayés sur les factures (n-1)	0,00%	2,63%	2,73%	1,66%	1,19%

4. Montants des recettes

Le montant total des recettes d'exploitation de l'exercice 2017 est de 1 579 618,48 €.
Le montant total des dépenses d'exploitation de l'exercice 2017 est de 1 357 407,51 €.

Les produits de l'exploitation se décomposent comme suit :

Nature des produits	Compte administratif 2017
Excédent antérieur reporté Fonc	0,00 €
Atténuations de charges	0,00 €
6419 Remboursements/rem. du personnel	0,00 €
Opérations d'ordre entre section	66 530,97 €
777 Quote-part des subv. d'inv	66 530,97 €
Ventes de produits fabriqués, prestations de service	1 500 995,43 €
70111 Vente d'eau aux abonnés domestiques	600 698,34 €
70123 Contre valeur redevance prélèvement	47 257,67 €
701241 Redev pollution domestique	170 122,86 €
704 Travaux	80 471,06 €
70611 Red. d'assainissement collectif	302 174,28 €
706121 Redev modernisation réseau collectif	39 715,07 €
7064 Locations de compteurs	256 275,00 €
7065 Pds des comm. pour recouvrement	4 281,15 €
7071 Compteurs	0,00 €
Subvention d'exploitation	0,00 €
748 Autres subventions d'exploitation	0,00 €
Autres produits de gestion courante	9 945,52 €
758 Produits divers de gestion courante	9 945,52 €
Produits financiers	0,00 €
762 Intérêts parts sociales	0,00 €
Produits exceptionnels	2 146,56 €
7718 Autres produits exceptionnels	1 954,99 €
7714 Recouvrement créances Non valeur	191,75 €
Total des recettes d'exploitation de l'exercice	1 579 618,48 €

III. INDICATEURS DE PERFORMANCE

1. La qualité des eaux distribuées

La qualité de l'eau potable est encadrée par la Directive Européenne 98/83 du 3 novembre 1998, et le décret 2001-1220 qui fixe les limites et références de qualité pour l'eau potable.

Un programme d'analyses est élaboré par l'Agence Régionale de Santé de l'Isère.

Les prélèvements et les analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le Ministère de la santé : Laboratoire d'analyses des eaux CARSO LSEH, situé à Lyon.

Plusieurs dispositifs de traitement de l'eau sont installés en divers points du réseau de distribution d'eau potable :

- Traitement de l'eau par rayonnement UV :
 - ❖ station du Brachet (départ vers réservoir de Montchatain)
 - ❖ station du Brachet (départ vers réservoirs de Bletenay)
 - ❖ réservoir de Mouton
 - ❖ réservoir de Vignier
 - ❖ réservoir St Bonnet

- Traitement par chloration :
 - ❖ Station de Cul de Boeuf
 - ❖ station de la Pisserotte
 - ❖ station de Lafayette
 - ❖ réservoir de St Bonnet

Le bilan de la qualité de l'eau pour l'année 2017 nous donne :

- ❖ taux de conformité de 100 % pour les paramètres bactériologiques
- ❖ taux de conformité de 100 % pour les paramètres physico-chimiques

Le tableau récapitulatif sur la qualité de l'eau est mis en annexe.

Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de la qualité pour ce qui concerne :

- ❖ la microbiologie, se calcule comme :

$$\text{Taux microbiologie} = \frac{\text{Nombre total de prélèvements microbiologiques conformes}}{\text{Nombre total de prélèvements réalisé au cours de l'année}} * 100$$

Pour toutes les ressources gérées par le SIE du Brachet, le taux est égal à 100 %.

Sur l'année 2017, **38 prélèvements ont été effectués.**

❖ la physico-chimie, se calcule comme :

$$\text{Taux physico-chimie} = \frac{\text{Nombre total de prélèvements physico-chimiques conformes}}{\text{Nombre total de prélèvements réalisé au cours de l'année}} * 100$$

Pour toutes les ressources gérées par le SIE du Brachet, le taux est égal à 100 %.

Sur l'année 2017, **46 prélèvements ont été effectués.**

NB : la règle de calcul correspond à celle pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j.

Evolution des taux :

Indicateur	2013	2014	2015	2016	2017
Taux microbiologie	100%	97,8%	100%	100%	100%
Taux physico-chimique	97,9%	92%	83,9%	84,9%	100%

2. Calculs d'indices de performances

2.1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Les critères suivants caractérisant l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable sont fixés par l'arrêté du 2 décembre 2013.

Indicateur	Définition
Politique patrimoniale des réseaux d'eau	<p>0 point : Absence de plan des réseaux de transport et de distribution d'eau</p> <p>+ 10 points : Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux, et les dispositifs généraux de mesures.</p> <p>+ 5 points : Mise à jour annuelles des plans</p> <p>+ 13 points : Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons des réseaux avec mention du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que la précision de des informations cartographiques, et pour au moins 50% du linéaire total des réseaux les informations sur les diamètres et les matériaux, puis 1 point supplémentaire par tranche de 10%</p> <p>+ 10 points : Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations si 50% du linéaire renseigné, puis 1 point supplémentaire par tranche de 10%</p> <p>+ 10 points : Localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de passages, poteaux d'incendie, ...)</p> <p>+ 10 points : Mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants.</p> <p>+ 2 points : Localisation des branchements sur la base du plan cadastral</p>

	<p>+ 10 points : document mentionnant par branchement les caractéristiques du compteur incluant la date de pose.</p> <p>+ 10 points : Document identifiant les secteurs des recherches de fuites avec date, réparations, et travaux effectués.</p> <p>+ 10 points : Historique des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)</p> <p>+ 10 points : Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations</p> <p>+ 5 points : Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins 50% du linéaire.</p>
--	---

L'indice est égal à **95 sur 120**.

2.2. Rendement du réseau de distribution et indices linéaires

Les volumes de services :

Dans le cadre du fonctionnement et de l'entretien des installations, une partie des volumes mis en distribution est utilisé pour les besoins du service et quantifiée ci-dessous :

Volumes de service	Unité	Volume unitaire	Nombre	Volume utilisé (m ³)
Chasse d'eau vers l'assainissement	Nb de chasses ouvertes	750 m ³ /an	0	0
Analyseur de chlore	Nb d'analyseurs (80 l/h)	700 m ³ /an	0	0
Nettoyage des réservoirs	Volume de stockage	3650	1	3 650
Purges de conduites	Nb de purges ou casses	50 m ³	8	400
Désinfection après travaux	selon canalisation	250 m ³	12	3 000
Réhabilitations de réservoirs	Volume Essai d'étanchéité			
			TOTAL	7 050

Les volumes consommés autorisés :

Certaines utilisations sont autorisées mais non facturées, elles sont quantifiées ci-dessous :

Volumes consommés autorisés	Unité	Volume unitaire	Nombre	Volume utilisé (m3)
Essai Poteaux d'Incendie	Nb de poteaux	3 m3/an	189	567
Manœuvres incendie	Nb d'incendies			
Volumes dégrèvés avant facturation	M3			7 076
Fontaines sans compteur	Nb Robinets poussoirs			
			TOTAL	7 643

Ratios et rendement de réseau :

Données de base		2016	2017	Evolution
A	Volume Production (m3)	693 606	773 811	11,6%
B	Volume importé (m3)	3 841	1 815	-52,7%
C	Volume exporté (m3)	0	0	
D	Volume mis en distribution (m3) (A+B-C)	697 447	775 626	11,2%
E	Volume comptabilisé non facturé (m3)	13 899	14 693	5,7%
F	Volume consommé facturé (m3)	530 301	591 191	11,5%
G	Volume des pertes (m3) (D-E-F)	153 247	169 742	10,8%
H	Longueur du réseau (km)	198,00	198,00	0,0%

Ratios et rendement		2016	2017	Evolution
Nombre d'abonnés	-	4 868	4 964	2,0%
Consommation par abonné	m ³ /ab	108,94	119,10	9,3%
Indice linéaire de consommation F / (365 x H)	(m ³ /j/km)	7,34	8,18	11,5%
Indice linéaire des volumes non comptés (D-F) / (365 x H)	(m ³ /j/km)	2,31	2,55	10,3%
Indice linéaire de pertes en réseau G / (365 x H)	(m ³ /j/km)	2,12	2,35	10,8%
Rendement du réseau (E+F)/D	(%)	78%	78%	0,1%

Pour information les références suivantes sont généralement retenues afin de mesurer la qualité d'un réseau de distribution :

Qualité du réseau	Classement des Indices Linéaires de Pertes exprimés en m ³ /j/km			Rendement du réseau
	Type de réseau			
	Rural	Semi rural	Urbain	
Bon	< 1,5	< 3	< 7	> 80 %
Acceptable	< 2,5	< 5	< 10	> 70 %
Médiocre	2,5 - 4	5 - 8	10 - 15	> 60 %
Mauvais	> 4	> 8	> 15	< 60 %

2.3 Taux moyen de renouvellement des réseaux

Sur les 5 dernières années les travaux réalisés sur les canalisations sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Récapitulatif des travaux réceptionnés	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne annuelle (sur 5ans)
Renouvellement branchements (nb)	12	49	71	8	360	100
Extensions de réseau (km)	0,42	1,24	0,56	0,10	0,10	0,48
Renouvellement de réseau (km)	0,33	2,40	2,61	0,65	13,90	3,98
Total Annuel (km)	0,75	3,64	3,17	0,75	14,00	4,46

Indicateurs des réseaux de distribution	2017
Longueur du réseau (km)	198
Age moyen des canalisations (an)	
Taux moyen d'extension du réseau (%)	0,2%
Taux moyen de renouvellement du réseau	2,0%

2.4 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

La valeur de cet indicateur est fixée comme suit :

- 0% Aucune action
- 20% Etude environnementale et hydrogéologique en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Dans le cas du SIE de Brachet, l'indice la vaut pour :

- ❖ le puits du Brachet : 40%
- ❖ le forage de Cul de Bœuf : 60%
- ❖ le forage Lafayette : 60%
- ❖ le forage de Chavanel : 40%
- ❖ le forage d'essai de Pisserotte : 60%
- ❖ les sources du Vignier : 40%
- ❖ la source du Grand Fond : 40%
- ❖ la source du Turitin : 40%
- ❖ les sources du Clou : 60%
- ❖ la source de Pré Seigle : 40%

L'indicateur pondéré sur le débit est de **52,8%**.

Pour toutes les ressources, l'avis de l'hydrogéologue a été rendu en 1992.

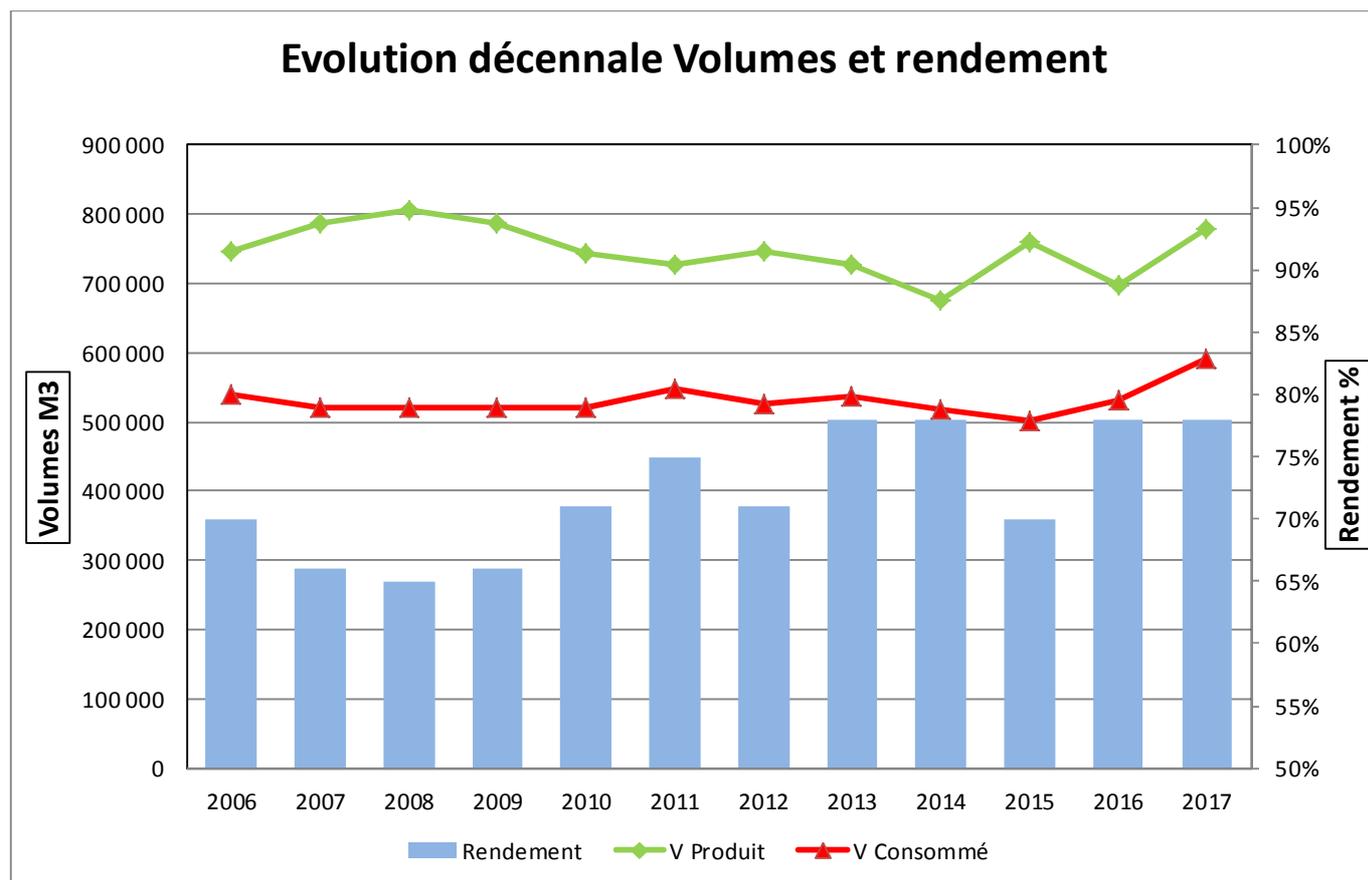
La source du Vignier a été abandonnée en septembre 2011 (un propriétaire ne laisse plus le passage pour atteindre les captages et les entretenir).

La source de Grand Fond n'est plus utilisée depuis 2014 suite à des problèmes de qualité.

La source du Clou n'est plus utilisée depuis 2016 suite à la détection d'un herbicide (2.6 dichlorobenzamide).

2.5. Suivi des indicateurs

Indicateur	2013	2014	2015	2016	2017
Indice de connaissance sur 120	60	70	85	95	95
Rendement (%)	77,54	77,78	70	78	78
Indice pertes (m ³ /km/j)	2,14	2,08	3,4	2,12	2,35



3. La sécurité

Tous les ouvrages du réseau sont reliés et gérés par un système informatique de télégestion et téléalarme permettant de répondre automatiquement à toutes les demandes de consommation.

Le système signale toutes les anomalies au service d'astreinte. Ce service est effectif 24 heures sur 24, chaque jour de l'année. Son rôle est d'intervenir pour tous les défauts signalés et pour tous les appels urgents des abonnés. En cas d'appel en dehors des heures d'ouverture du syndicat, un répondeur téléphonique communique les numéros de téléphone de la personne d'astreinte.

IV. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

1. Montants financiers des travaux engagés

En 2017, les travaux réalisés ont été :

- Le remplacement des conduites dans le cadre du programme d'action sur environ 11 950ml sur les communes de Diémoz, Charantonnay, Bonnefamille, et Roche.

D'autres travaux sont en cours de réalisation sur la commune de St Georges d'Espéranche mais n'étant pas terminés ceux-ci seront comptabilisés en 2018.

-Achat de 0.8 hectare de terres agricoles dans le périmètre de protection rapproché du captage du Brachet.

Ces opérations ont bénéficiées d'une aide de 80% de la part de l'Agence de l'Eau.

-Renouvellement en régie de 2 kms de conduites DN 60 mm fonte secteur de La Forêt sur la commune de St Georges d'Espéranche.

-L'équipement et la mise en service du forage de la Pisserotte, la chloration du forage de Cul de Bœuf, et le remplacement d'une pompe dans le forage de Cul de Bœuf.

Le détail des dépenses sur le compte administratif du SIE du Brachet 2017, nous indique que :

- 1 929 250,77 € ont été investis dans les travaux sur les canalisations,

- 88 856,70 € ont été investis dans les travaux d'électromécanique.

2. Les branchements au plomb

Il ne reste plus de branchements en plomb connus sur les communes du Syndicat.

NB : il est possible qu'il existe encore quelques branchements au plomb non référencés par le syndicat.

3. Encours de la dette

Le tableau ci-joint reprend l'état de la dette par imputation, pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

FONCTIONNEMENT / DEPENSES

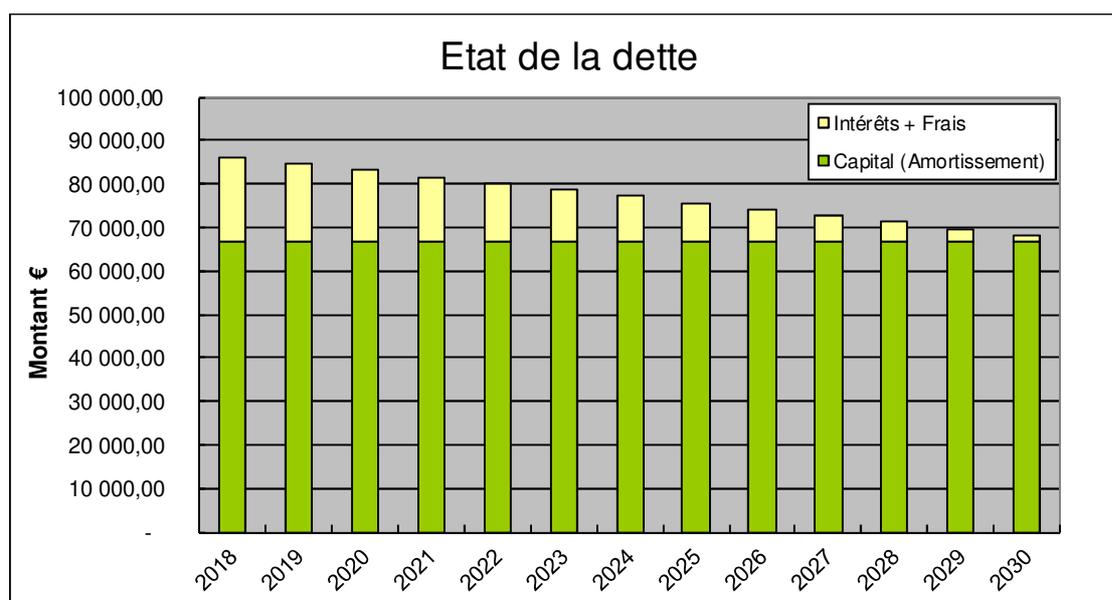
Programme d'action AEP 2015	19 693,33 €
TOTAL – Intérêts réglés à l'échéance	19 693,33 €

INVESTISSEMENT / DEPENSES

Programme d'action AEP 2015	66 666,67 €
TOTAL – Emprunts	66 666,67 €

L'état de la dette sur 20 ans est présenté dans le tableau ci-dessous :

ANNEE	Dette en capital au 01/01	Annuités à payer pour l'exercice	Intérêts + Frais	Capital (Amortissement)
2018	866 666,66	86 020,20	19 353,53	66 666,67
2019	799 999,99	84 531,47	17 864,80	66 666,67
2020	733 333,32	83 042,74	16 376,07	66 666,67
2021	666 666,65	81 554,00	14 887,33	66 666,67
2022	599 999,98	80 065,27	13 398,60	66 666,67
2023	533 333,31	78 576,54	11 909,87	66 666,67
2024	466 666,64	77 087,80	10 421,13	66 666,67
2025	399 999,97	75 599,07	8 932,40	66 666,67
2026	333 333,30	74 110,34	7 443,67	66 666,67
2027	266 666,63	72 621,60	5 954,93	66 666,67
2028	199 999,96	71 132,87	4 466,20	66 666,67
2029	133 333,29	69 644,14	2 977,47	66 666,67
2030	66 666,62	68 155,35	1 488,73	66 666,62



Le capital restant au 31 décembre 2017 s'établit à environ 174,59 € par abonné.
La prochaine régression de l'annuité interviendra en 2018.

4. Montant des amortissements

Le compte administratif nous renseigne sur le montant des amortissements de 2017 :

28131 Amortissement Bâtiment Exploitation	8 398,00 €
281315 Amortissements Construction Bâtiments	2 339,00 €
281531 Amortissement Réseau Eau	183 954,22 €
28155 Amortissements outillage industriel	50 227,26 €
281561 Service de distribution d'eau (compteurs)	13 184,55 €
28181 Amortissement autres immo. Corporelles	5 469,00 €
28182 Matériel de transport	0,00 €
28183 Amortissements Matériels Bureautiques Informatiques	3 965,80 €
28184 Amortissements Mobilier	87,00
Total	267 624,83 €

5. Présentation des projets et des programmes

Les principaux projets pour l'année 2018 sont :

- ❖ La fin de la réalisation des travaux du programme d'action issu du schéma directeur contenant le renouvellement d'environ 18 kms de conduites et 400 branchements sur l'ensemble des communes du Syndicat. Pour environ 1 000 000 € sur l'année 2018.
- ❖ Le renouvellement des canalisations internes dans les réservoirs de Fromenteau ancien (St Georges d'Espéranche) et du Vignier (Charantonay) pour un montant de 45 000 €.
- ❖ Le renouvellement de 700 ml de conduite Route des étangs et chemin de Beusoleil sur la commune de Bonnefamille, de 520 ml Chemin de la Grange Jassy sur la commune de St Georges d'Espéranche, et de 200 ml Rue de l'Egalité sur la commune de Diémoz pour un montant global de 450 000 €.
- ❖ L'achat de terrain dans le périmètre de protection rapproché du captage du Brachet pour 8 000 €.

Le montant total de ces projets pour l'année 2018 est de l'ordre de 1 500 000 €.

V. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

1. Montant des abandons de créance

Le montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité suit la règle de calcul :

$$M = \frac{\text{Montant des abandons de créances} + \text{Montant des versements à un fond de solidarité}}{\text{Volume facturé}}$$

Au cours de l'année 2017, 14 dossiers de dégrèvement ont été accordés, représentant un volume de 7 076 m³, soit 7 571.32 €.

$$M = 0.013 \text{ € / m}^3$$

Le tableau ci-dessous présente l'évolution sur les 3 dernières années :

Dégrèvements	2013	2014	2015	2016	2017
nombre de demandes traitées	8	10	17	11	14
Volume dégrévé	2 742	1 758	5 342	8 282	7 076
Montant Total Dégrèvement	2 796,84	1 828,32	5 609,10	8 861,74	7 571,32

2. Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération

Il n'existe pas d'opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L. 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales.

ANNEXES

- Facture d'eau potable type pour l'exercice du 01 janvier au 31 décembre 2017
- Plaquette d'information sur les redevances de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- Schéma du fonctionnement du réseau d'eau potable du SIE du Brachet

FACTURE

Référence:

Date : 31/12/2017

REDEVANCE EAU

Nom de l'Abonné

Lieu de **consommation**

MR XXX

SIE BRACHET

Nom et adresse du **destinataire**

MR XXX

SIE BRACHET

SYNDICAT DES EAUX DU BRACHET

1 Rue du Vercors

38790 ST GEORGES D'ESPERANCHE

Pour tous renseignements Tél 04 74 59 09 14

Montant:	237,38 €
Avant le:	31/01/2018

Consommations	Compteur n°	Branch. n°	Anc. index	Date	Nouv.index	Date	Volume
Volume consommé	xxxxx	xxxxx	xxxx	xxxx			120

Détail de facturation	Volumes	Prix unit.	Montant HT	TVA 5,5%	Total TTC
<u>EAU</u>					
Prime fixe			51,00 €	2,81 €	53,81 €
Vente au M3	120,00	1,08 €	129,60 €	7,13 €	136,73 €
Taxe pollution	120,00	0,29 €	34,80 €	1,91 €	36,71 €
Taxe de prélèvement	120,00	0,08 €	9,60 €	0,53 €	10,13 €
<u>ASSAINISSEMENT</u>					
Abonnement			0,00 €		0,00 €
Redevance modernisation réseau collectif			0,00 €		0,00 €
Taxe au m ³			0,00 €		0,00 €
Total :			225,00 €	12,38 €	237,38 €

Montant facture :	237,38 €
Report du solde (facture non réglée)	0,00 €
NET A PAYER :	237,38 €

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vous rend compte de la fiscalité de l'eau



SAUVONS L'EAU!

LA FISCALITÉ SUR L'EAU A PERMIS UNE NETTE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE NOS RIVIÈRES

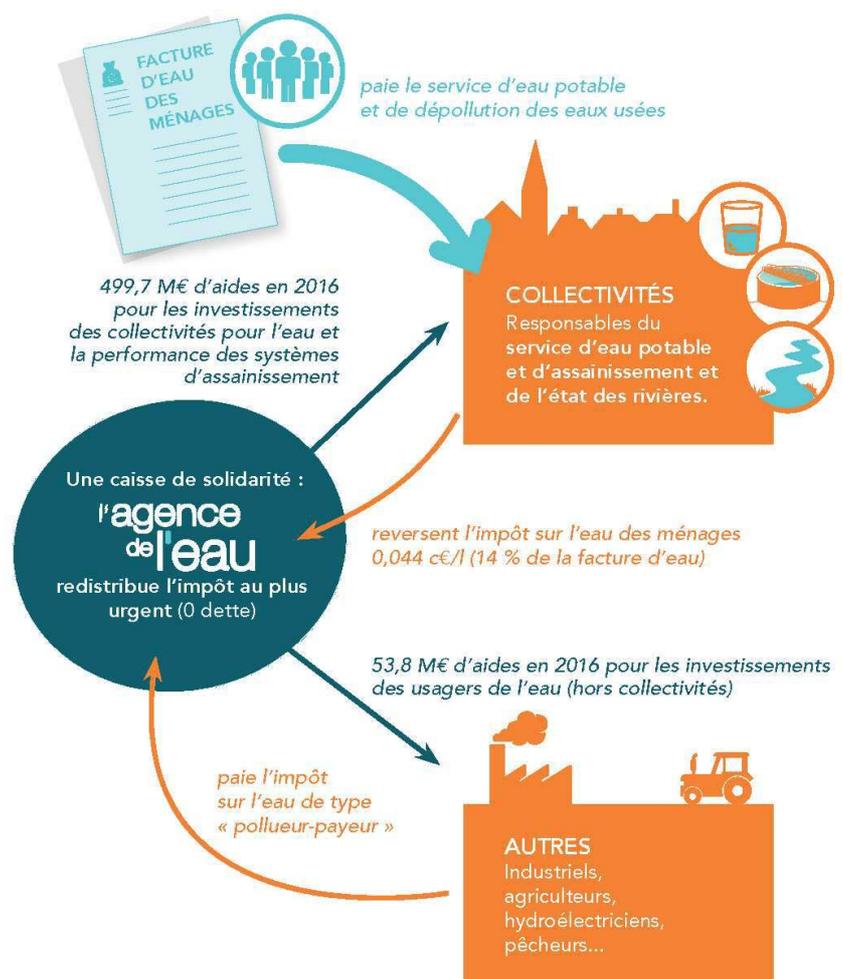
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais aux normes : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le **prix moyen de l'eau** dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse est de **3,63 € TTC/m³** et de **4,02 € TTC/m³** en France*. **14 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du ministère de l'environnement, **consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.**

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2014.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE EN 2016

> Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (72,3 millions €)

346 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) ont permis d'économiser 38,9 millions m³ en 2016 soit la consommation d'une ville de 500 000 habitants.

> Pour dépolluer les eaux (150,3 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

51 stations d'épuration aidées en 2016. L'objectif de mise en conformité des stations d'épuration des grandes villes est atteint. L'agence continue maintenant avec les villes de plus petite taille et les communes rurales.

> Pour réduire les pollutions par les pesticides et les toxiques (63 millions €)

48 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

8 opérations majeures de lutte contre les substances dangereuses lancées sur de grands sites industriels.

> Pour protéger les captages d'eau potable des pesticides et des nitrates (9,5 millions €)

31 nouveaux captages prioritaires du SDAGE ont un programme d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent entre 400 et 700 millions € aux Français.

> Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (90,8 millions €)

106 km de rivières restaurées et 167 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (bétonnage des berges) ne permettent plus aux poissons de circuler, aux sédiments de s'écouler. Ils peuvent même aggraver les crues. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement naturel.

1740 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide, dont 693 ha de surfaces acquises. L'objectif de l'agence est de restaurer 10 000 ha de zones humides. Telle une éponge, les zones humides participent à la régulation des eaux en absorbant l'eau en excès et en la relargant quand il fait sec.

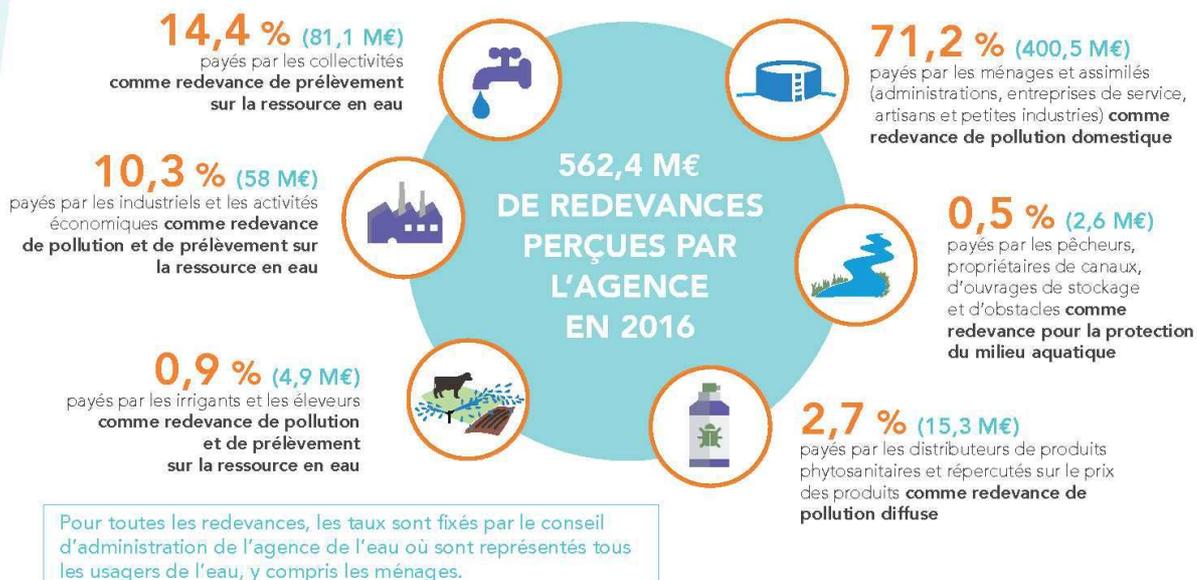
> Pour la solidarité internationale (4,5 millions €)

66 opérations engagées pour donner accès à l'eau ou à l'assainissement à des populations démunies dans les pays en voie de développement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

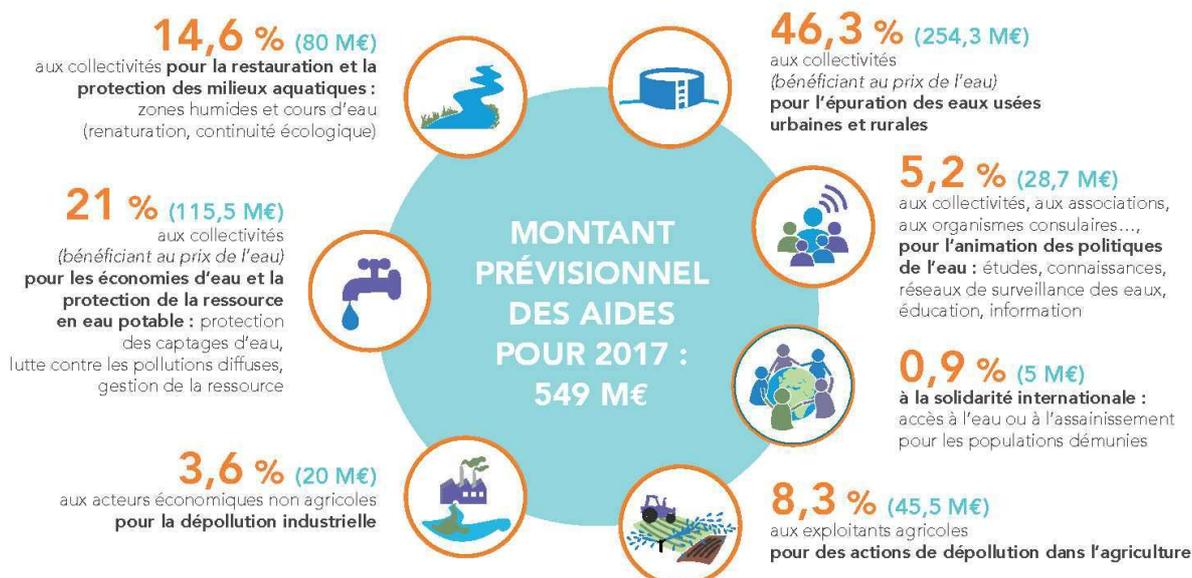
2017

Pour les ménages, les redevances représentent 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 34 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,80 € pour les redevances.



UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

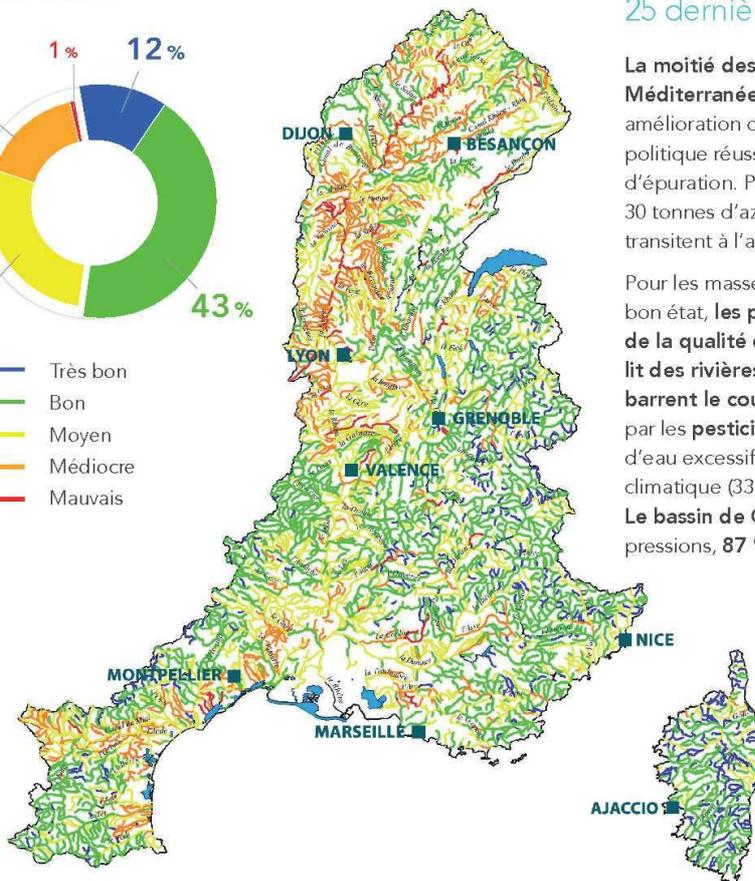
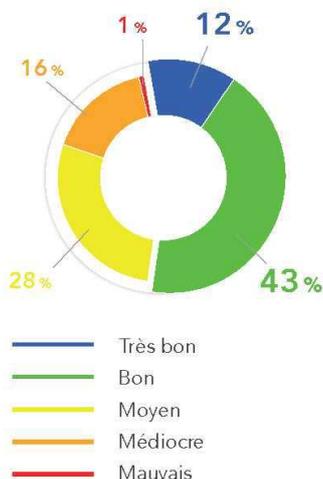
Cette redistribution bénéficie pour plus de 80 % aux collectivités. Elle organise une solidarité entre les bassins Rhône-Méditerranée et Corse ainsi qu'entre les communes urbaines et rurales.



Aides aux communes rurales : l'agence de l'eau soutient spécifiquement les actions des communes rurales pour rénover et entretenir leurs infrastructures d'eau et d'assainissement (100 millions €/an).

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Situation en 2015



Le nombre de cours d'eau en bon état a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée sont en bon état. Cette nette amélioration depuis 25 ans est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon.

Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent le cours de l'eau (75 % des cas), la pollution par les pesticides (49 %) ou des prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique (33 %).

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, 87 % de ses rivières sont en bon état.

La qualité des rivières et de la Méditerranée sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière



Appli qualité Méditerranée



Découvrez l'état de santé des rivières en France et de la Méditerranée avec les deux applications mobiles de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15 millions d'habitants
- > 25 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 320 000 habitants permanents
- > 2,7 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes



AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr



